


BILIEU, CHARANCIEU, CHARAVINES, CHARNÈCLES, CHIRENS, COUBLEVIE, LA BÂTIE-DIVISIN, LA BUISSE, LA MURETTE, LE PIN, MASSIEU, MERLAS, MOIRANS, MONTFERRAT, PALOIRS, POMMIERS-LA-PLACETTE, RÉAUMONT, RIVES, TULLINS, SAINT-AUPRE, SAINT-BLAISE-DU-LUIS, SAINT-BUEIL, SAINT-CASSIEN, SAINT-ÉTIENNE-DE-CROSSEY, SAINT-GEOIRE-EN-VALD'AINE, SAINT-JEAN-DE-MOIRANS, SAINT-JEAN-DE-RAFFO, SAINT-NICOLAS-DE-MACHERIN, SAINT-PIERRE-DE-VAL, SASSANT,

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2017
ISOLATION THERMIQUE D'UN LOGEMENT INDIVIDUEL
- PAYS VOIRONNAIS -



⇒ **PRECISIONS IMPORTANTES :**

- ☞ Un seul dossier sera accepté par an et par foyer fiscal.
- ☞ Les travaux doivent être réalisés par un professionnel et justifiés par une facture détaillée.
- ☞ La demande de subvention doit intervenir **AVANT** le démarrage des travaux.
- ☞ Le montant de l'aide accordée par le Pays Voironnais est de **10% du montant des travaux d'isolation (main d'œuvre incluse)** plafonné à :
 - **300 euros** pour l'isolation d'une toiture « *sur plancher* » (ou combles perdues).
 - **700 euros** pour l'isolation d'une toiture « *sous rampants* »
 - **500 euros** pour l'isolation des murs par l'intérieur
 - **1.500 euros** pour l'isolation des murs par l'extérieur.
 - **2.000 euros** pour un **bouquet de travaux d'isolation** (isolation des murs par l'extérieur couplée à l'isolation de la toiture et/ou des planchers bas).
- ☞ L'aide du Pays Voironnais peut-être annulée si le démarrage de l'opération n'est pas intervenu dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la subvention.
- ☞ La Communauté d'agglomération du Pays Voironnais se réserve le droit de contrôler la réalisation des travaux financés.

⇒ **CONDITIONS D'ELIGIBILITE :**

- ☞ **BÉNÉFICIAIRES :** Propriétaire occupant ou bailleur en habitation individuelle ayant un projet d'isolation thermique des parois opaques dans le cadre d'une rénovation de son logement situé sur l'une des 31 communes du Pays Voironnais.
- ☞ **TYPE D'ISOLANTS :** Mise en œuvre d'isolants « **bio-sourcés** » porteurs d'une évaluation technique reconnue de type certification Acermi ou évaluation technique du CSTB. Les isolants « bio-sourcés » éligibles à l'aide du Pays Voironnais sont les suivants (liste non-exhaustive) : **Isolants dérivés du bois** (*Laine de bois ; Panneau de fibres de bois ; Liège*) ; **Isolants à base de fibres végétales** (*Ouate de cellulose ; Laine, bloc de Chanvre ; Laines ou fibres de lin ; Laine de textile recyclé*) ; **Isolants à base de fibres animales** (*Laine de mouton*).
- ☞ **RESISTANCE THERMIQUE DES ISOLANTS POSES :** La résistance thermique des matériaux posés doit être supérieure ou égale à :
 - **7,5 m².K/W** pour les travaux d'isolation d'une toiture « *sur plancher* »
 - **6 m².K/W** pour les travaux d'isolation d'une toiture « *sous rampants* »
 - **4 m².K/W** pour les travaux d'isolation des murs
 - **3 m².K/W** pour des travaux d'isolation des planchers bas

- ☞ **PROFESSIONNEL :** qualifié **RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)**.
Retrouvez les coordonnées des installateurs qualifiés en centre-Isère sur le site de la maison de l'emploi du Pays Voironnais et du Sud-Grésivaudan : <http://www.emploi-pvsg.org>

❶ DEMANDE DE SUBVENTION (1^{ère} étape) :

VOTRE DEMANDE D'AIDE DEVRA COMPRENDRE LES PIÈCES SUIVANTES :

- Une lettre de sollicitation adressée au Président de la Communauté du Pays Voironnais exposant vos motivations pour réaliser ce projet.
- Une copie complète du dernier avis d'imposition
- Un devis détaillé relatif aux travaux envisagés et établi à votre nom
- Un justificatif de résidence pour les propriétaires occupants : taxe d'habitation (copie de la 1^{ère} et 4^{ème} page) + copie de la taxe foncière ou copie de l'acte notarié.
Pour les propriétaires bailleurs : copie de la taxe foncière + copie taxe d'habitation du locataire ou bail.
- Le formulaire de demande de subvention ci-après complété et signé
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) strictement conforme à l'identité du demandeur figurant sur le formulaire, le devis et le justificatif de domicile

→ **Une fois votre dossier accepté par nos services, un courrier d'attribution de subvention vous sera adressé vous indiquant le montant de l'aide à laquelle vous pouvez prétendre, sous réserve de réalisation des travaux.**

❷ VERSEMENT DE LA SUBVENTION (2^{ème} étape) :

A l'issue de la réalisation des travaux, nous vous remercions de faire parvenir les documents suivants :

- Les factures acquittées, mentionnant clairement la nature des travaux réalisés.
- L'attestation de fin de travaux dûment complétée et signée
(Attestation à télécharger sur notre site internet).
- Une photo illustrant la réalisation des travaux. Celle-ci pourra être utilisée par le Pays Voironnais pour ses besoins de communication.

→ **Le paiement de la subvention sera effectué en un seul versement à réception (et vérification) de ces documents.**



FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION ISOLATION THERMIQUE D'UN LOGEMENT INDIVIDUEL

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR MAITRE D'OUVRAGE

Nom et prénom :

Nombre de personnes composant le ménage: 1 2 3 4 5 plus de 5 :

Revenu Fiscal de référence :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

Statut : propriétaire occupant propriétaire bailleur

LE BATIMENT CONSIDÉRÉ

Adresse (si différente) :

Code postal : Commune :

Surface de l'habitation (en m²) :

Date d'acquisition :

L'INSTALLATEUR

Nom : Prénom :

Raison sociale :

N° SIRET et APE :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

LES TRAVAUX D'ISOLATION ENVISAGÉS

| Postes d'isolation | <input type="checkbox"/> Toiture | <input type="checkbox"/> Murs | <input type="checkbox"/> Planchers bas |
|-----------------------|---|--|---|
| Mise en œuvre | <input type="checkbox"/> Sur plancher <input type="checkbox"/> Sous rampants | <input type="checkbox"/> Par l'intérieur <input type="checkbox"/> Par l'extérieur | <input type="checkbox"/> Sous dalle <input type="checkbox"/> Sur dalle |
| Surface isolée | m ² | m ² | m ² |
| Matériau isolant | | | |
| Certification isolant | | | |
| Épaisseur isolant |cm |cm |cm |
| Résistance thermique |m ² .K/W |m ² .K/W |m ² .K/W |
| Coût matériel H.T |€ |€ |€ |
| Coût main d'œuvre H.T |€ |€ |€ |

Je déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés ci-dessus sont exacts.

Le présent formulaire et les pièces à joindre sont à envoyer, préalablement à la réalisation des travaux, à :

AGEDEN
(Aides Pays Voironnais)
14, avenue Benoît Frachon
38400 Saint-Martin-d'Hères

Renseignements : 04-76-23-53-50 ou aides-pays-voironnais@ageden38.org

Le demandeur, maître d'ouvrage
Daté et signé